



## Condition remboursement anticipé prêt immobilier

Par **julia089**, le **09/02/2013** à **15:54**

bonjour à tous,

ma banque m'a accorder un prêt immobilier en 2009 pour la construction de ma maison.

depuis, je me suis mariée en juillet 2012, mon mari étant malade, il devrait perdre son emploi pour inaptitude, je ne travail plus.

nous souhaitons vendre la maison, mes questions sont les suivantes :

1/ puis-je prétendre au non paiement d'indemnités dû fait que mon mari va perdre son travail ?

2/ suis-je obligé de rembourser la totalité du prêt suite à la vente de la maison, ou puis-je faire un remboursement partiel ?

merci de votre aide